

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Relative aux demandes d'autorisation environnementale , déposées par le syndicat mixte fermé des Eaux de la Lomagne, de captages d'eau dans la Gimone et le lac de Beaumont-de-Lomagne, au titre de la loi sur l'eau, et de la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection immédiats et rapprochés des captages d'eau dans la Gimone et le lac de Beaumont-de-Lomagne en vue d'utiliser et de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée d'un mois, est prescrite du 11 octobre au 10 novembre 2023 inclus, sur le territoire des communes de Beaumont-de-Lomagne et d'Auterive.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme Marion RIGAUD, hydrogéologue, ETEN Environnement, par courrier postal : 60 rue des Fossés 82800 NEGREPELISSE, par téléphone : 05 63 02 10 47 ou par courriel : environnement@eten-midi-pyrenees.com

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

-sur support papier à la mairie de Beaumont-de-Lomagne

-sur internet, en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Beaumont-de-Lomagne, le jeudi et le vendredi, de 09h00 à 12h30 puis de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Beaumont-de-Lomagne: le lundi de 14h00 à 17h00, du mardi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Beaumont-de-Lomagne, 13 place Gambetta – 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE, siège de l'enquête.

-soit à partir du site Internet, en cliquant sur le lien visé ci-dessus en utilisant le bouton "Réagir à cet article"

-soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le commissaire enquêteur, M. Laurent MERCY, tiendra les permanences suivantes, à la mairie de Beaumont-de-Lomagne : le mercredi 11 octobre 2023, de 9h00 à 12h00 ; le mardi 31 octobre, de 14h00 à 17h00 ; le vendredi 10 novembre 2023, de 14h00 à 17h00.

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Beaumont-de-Lomagne et d'Auterive.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les six mairies concernées ainsi que sur le site Internet des services de l'État : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, dans le cadre de l'autorisation environnementale, sur les demandes d'autorisation et de déclaration d'utilité publique, par arrêté préfectoral.